

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 16 janvier 2012 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 19 décembre 2011.
4. Acceptation des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Dossier du 162, Chemin Thomas-Maher ;
9. Suivi du dossier du réseau communautaire au Parc Maher ;
10. Mandat concernant le Club Nautique St-Louis ;
11. Résolution d'appui pour les bibliothèques affiliées au Réseau Biblio ;
12. Demande de reconduction de la division des districts électoraux ;
13. Autres sujets :
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard leur souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

001-2012 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour présenté en ajoutant cependant au point 13, « Concours de Noël ».

ADOPTÉE

002-2012 **Adoption du procès-verbal des délibérations**
De la séance du 19 décembre 2011

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 19 décembre 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

003-2012 **Adoption des listes et rapports mensuels**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2011 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2011 ;

ADOPTÉE

004-2012 **Certificats de crédits disponibles**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

005-2012 **Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil le résumé des permis et certificats pour le mois de décembre 2011 pour des travaux d'une valeur de 1 376 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport déposé par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

006-2012

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Viviers mentionne aux membres du Conseil avoir reçu la correspondance suivante :

- Lettre du MAMROT confirmant qu'en vertu du Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ, nous recevons un montant de 32 054 \$ pour l'année 2011.
- Lettre de la MMQ nous confirmant que nous recevons une ristourne de 431 \$ pour l'année 2011 puisque ça fait maintenant 5 ans que nous sommes membres.
- Invitation de la CMQ pour la Course en canot du Carnaval de Québec.

Quant au suivi du procès-verbal de la dernière réunion, les points nécessitant un suivi sont déjà à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE

007-2012

Dossier 162, Chemin Thomas-Maher

La directrice générale, Madame Vivian Viviers, mentionne aux membres du Conseil qu'une lettre recommandée a été transmise au propriétaire lui demandant de démolir la construction faite sur la rive avant le 15 janvier 2012. Le propriétaire pour sa part demande un nouveau délai pour pouvoir procéder à la démolition de cette terrasse qu'il s'engage à faire l'automne prochain puisqu'il commencera sa nouvelle construction à ce moment-là.

CONSIDÉRANT les informations fournies par le citoyen et son engagement futur qui sera confirmé par écrit dans les prochains jours,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Croteau et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution 8451-2011 et de reporter ce dossier à l'automne conditionnellement à recevoir l'engagement écrit de Monsieur.

ADOPTÉE

008-2012

Suivi du réseau communautaire au Parc Maher

Monsieur Bourgault explique aux membres du Conseil qu'après discussion avec M. Jean-Claude Dorvil du ministère des Affaires municipales, il appert que nous ne pourrions avoir la

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

subvention sur la taxe d'essence parce que le rapport de M. Christian Vézina de la firme Roy et Vézina, ne démontre que 7 propriétaires permanents dans le Parc Maher et ne prouve pas qu'il y a danger de pollution. De plus, il mentionne que ces propriétaires pourraient facilement remplacer leur système par une fosse étanche.

Après discussion, il est convenu de donner un mandat à la firme Roy et Vézina d'établir la dangerosité de pollution pour les résidences du Parc Maher, émettre une opinion officielle à l'effet qu'il y a un risque élevé de pollution et qu'on doit changer le système parce que la percolation du sol ne permet pas l'installation d'une nouvelle installation septique.

De plus, l'expérience a démontré que dans un cas, des mesures temporaires ont été prises et que le citoyen a fait installer une fosse étanche. On a déjà fait des prélèvements qui ont démontré la présence de coliformes fécaux. Compte tenu de l'exiguïté des terrains, ça risque de se reproduire sur toutes les propriétés du Parc Maher. La Ville n'a donc pas d'autre solution.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Michel Croteau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à communiquer avec le MAMROT afin de tenter d'arriver à une solution pour obtenir la subvention et donner un mandat à la firme Roy et Vézina pour transmettre une opinion officielle au ministère démontrant la dangerosité de pollution si nous ne faisons rien.

ADOPTÉ

Mandat concernant le Club Nautique St-Louis

Madame Viviers informe les membres du Conseil que Madame Diane Guérard a commencé les entrevues avec certains membres du Club Nautique et devrait pouvoir nous faire rapport lors de la séance du Conseil de février prochain.

09-2012 **Résolution d'appui pour les bibliothèques affiliées au Réseau Biblio**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QU'au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible de services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement;

CONSIDÉRANT QU'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT QUE les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCCF;

CONSIDÉRANT QU'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité :

QUE Ville de Lac-Saint-Joseph appuie la démarche du Réseau BIBLIO CNCA auprès du MCCF.

ADOPTÉ

010-2012 Demande de reconduction de la division des districts électoraux

La directrice générale informe les membres du conseil que s'ils veulent reconduire la division des districts électoraux de notre territoire sans y effectuer de changement, il faut déposer notre demande avant le 15 mars 2012.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité de donner mandat à la directrice générale de déposer une demande de reconduction de la présente division des districts électoraux.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ADOPTÉ

Concours de Noël

Monsieur Michel Croteau mentionne que durant la période des Fêtes, il n'y a pas beaucoup de monde au lac mais qu'à certains endroits, il y a de très belles décorations de Noël en bordure du Chemin Thomas-Maher. Il suggère que nous lancions un concours pour Noël 2012 pour inciter les gens à décorer et rendre le tour du lac plus animé. Il faudrait penser à une formule pour que les citoyens embarquent dans ce projet qui pourrait s'avérer très agréable. Nous pourrions en faire la publicité dans Le Tour du Lac dès l'automne.

011-2012

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h40.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire